



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES (78)  
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT  
78270

12 bis, rue des écoles

☎ 01.30.93.06.91

📠 01.30.42.23.56

## Conseil Municipal du mercredi 12 novembre 2014

**Présents** : Monsieur le Maire Jacques Guérin

Les Conseillers municipaux : Mme Roselyne Bocquiaux (1<sup>ère</sup> adjointe), Mme Christelle Rundstadler (2<sup>ème</sup> adjointe), M. Guyslain Rosset (3<sup>ème</sup> adjoint), Mmes Karine Ambrosino, Ajéra Aoun, Stella Hébert-Le Bronec et Jacqueline Lemercier, MM. Mouloud Abdedou, Fabrice Guénand, Patrick Hérouin, Cyril Le Mouellic, Gérard Solaro et Arnaud Thomas

**Absents** : Mme Karine Macerelle qui donne pouvoirs à M. Jacques Guérin

*Mme Roselyne Bocquiaux est désignée secrétaire de séance*

### Lecture et approbation du PV du précédent conseil

M. Le Maire remercie les conseillers de leur présence et demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du précédent conseil. M. Solaro dit que plusieurs conseillers ont dit que le permis à point pour la cantine était compliqué à mettre en place. Son approbation est votée à l'unanimité.

Il reprend l'ordre du jour préparé en bureau municipal et propose de rajouter les délibérations suivantes dans les délibérations diverses : convention de prêt de la salle aux associations, voyage scolaire 2015 et choix de l'entreprise pour la refonte du site internet et demande de subvention. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Adhésion au contrat groupe statuaire
- 2) Décision modificative n°1 modifiée
- 3) Décision modificative n°2 et 3
- 4) Travaux d'enfouissement des réseaux et demande de subvention
- 5) Adhésion à l'Agence IngénierY départementale 78
- 6) Dissolution du SIISE
- 7) Convention de prêt de la salle aux associations
- 8) Voyage scolaire 2015
- 9) Choix de l'entreprise pour la refonte du site internet et demande de subvention
- 10) Avancement des commissions
- 11) Délibérations diverses
- 12) Questions diverses

# 1. Adhésion au contrat groupe statutaire

Le Maire informe le conseil que :

Le contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion (article 26 de la loi du 26 janvier 1984) qui garantit les collectivités territoriales adhérentes contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...) prenant fin le 31 décembre 2014, le C.I.G. a relancé une procédure de mise en concurrence et le marché a été attribué à la SOFAXIS CNP Assurances. Il convient maintenant de confirmer notre adhésion à ce contrat groupe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 5,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 5 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le Compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 35 alinéa I.2 autorisant le recours à la procédure de marché négocié après publicité et mise en concurrence, lorsque les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre le recours à un appel d'offres,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 15 avril 2013 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 16 juin 2014, autorisant le Président du CIG à signer le marché avec le candidat SOFAXIS/CNP Assurances,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2013 proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion a lancé,

Vu l'exposé du Maire,

Vu les documents transmis (rapport d'analyse du CIG)

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire,

Considérant que ce contrat doit être soumis au Code des Marchés Publics,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dont un pouvoir

APPROUVE les taux et prestations négociés pour la Collectivité de Gommecourt par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat groupe d'assurance statutaire,

DECIDE d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au contrat d'assurance groupe (2015-2018) et jusqu'au 31 décembre 2018,

pour les agents CNRACL pour les risques (décès, accident du travail, longue maladie/longue durée, maternité, maladie ordinaire) au taux de 5.84% de la masse salariale assurée (frais du CIG exclus) avec une franchise de 15 jours sur le risque de maladie ordinaire,

et pour les agents IRCANTEC pour tous les risques, au taux de 1.30% de la masse salariale assurée (frais du CIG exclus) avec une franchise de 30 jours cumulés sur le risque de maladie ordinaire,

PREND ACTE que les frais du CIG, qui s'élèvent à 0.12% de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,

Et à cette fin,

AUTORISE le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe,

PREND ACTE que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

## 2. Décision modificative n°1 modifiée

Monsieur le Maire dit qu'il y a eu une erreur dans la décision modificative du 24 septembre dernier, il convient donc de la modifier :

Compte D6811/042	+ 2 197.00€
Compte D022/022	- 2197.00€
Compte R281531/040	+ 684.00€
Compte R281532/040	+ 1 513.00€
Compte R1328/13	- 2197.00€

Le conseil municipal, à l'unanimité dont un pouvoir, adopte la décision modificative n°1 modifiée.

## 3. Décision modificative n°2 et 3

Monsieur le Maire dit qu'il convient de prendre une décision modificative pour les travaux d'éclairage public, les crédits au budget n'étant pas suffisants et pour régler la facture de l'entreprise STUR qui a fait l'avant-projet pour l'enfouissement des réseaux.

Compte D020/020	- 3 104.00€
Compte D21534/21	+ 3 104.00€
Compte D020/020	- 2 000.00€
Compte D2315/23	+ 2 000.00€

Le conseil municipal, à l'unanimité dont un pouvoir, adopte la décision modificative n°2.

Monsieur le Maire dit qu'il convient de prendre une décision modificative pour intégrer la subvention du Conseil Général pour les travaux d'éclairage public ainsi qu'une augmentation des crédits de dépenses correspondants pour ces travaux.

Compte R1323/13	+ 32 345.00€
Compte D21534/21	+ 32 345.00€

Le conseil municipal, à l'unanimité dont un pouvoir, adopte la décision modificative n°3.

## 4. Travaux d'enfouissement des réseaux et demande de subvention

Monsieur le Maire dit qu'il fallait présenter un projet d'enfouissement des réseaux au SEY avant le 31 octobre afin de pouvoir bénéficier d'une subvention en 2015. Il a fallu réunir les différents partenaires, Orange et EDF et trouver un bureau d'études pour réaliser l'avant-projet. L'acceptation du dossier dépend de certains critères : pour EDF la priorité va aux fils nus, pour le Conseil Général, la priorité va aux départementales. La rue de la Grande Vignette est la seule dont les fils sont nus, la place Charles de Gaulle est située sur une départementale, il était donc cohérent de commencer par ces rues. Le projet ira de la place Charles de Gaulle jusqu'à la rue de la Grande Vignette et descendra jusqu'à la rue de la Poêle. Cela représente 215 mètres. Les travaux comprennent les travaux chez les particuliers.

Monsieur le Maire présente le projet d'enfouissement des réseaux. Ce projet concernera dans un premier temps la place Charles de Gaulle et la rue de la Grande Vignette.

Le bureau d'étude STUR a fait l'avant-projet. Le montant estimé des travaux est de 143 018.39€ HT.

Ces travaux seront financés à 44% par EDF et à 30% plafonné à 70 000€ HT de travaux par le Conseil Général, soit 62 928€ pour EDF et 21 000€ pour le Conseil Général.

Orange participera également, mais on ne sait pas encore pour quel montant.

Le conseil municipal, à l'unanimité dont un pouvoir, approuve le projet tel qu'il est présenté.

Décide de solliciter du Conseil Général une subvention au titre du dispositif d'aide à l'insertion des réseaux électriques et de télécommunication dans l'environnement.

La subvention s'élèvera à 21 000€ HT soit 30% du montant des travaux subventionnables de 70 000€ HT. Pour les travaux sur les voies suivantes : place Charles de Gaulle et rue de la Grande Vignette.

S'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, d'intérêt communautaire ou départementales précitées pour réaliser les travaux figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.

S'engage à financer la part de travaux restant à sa charge.

Précise que la dépense sera imputée sur le chapitre 23, article 2315 du budget communal.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Solaro pour son aide dans ce dossier.

## **5. Adhésion à l'Agence IngénierY départementale 78**

M. le Maire dit que le Conseil Général a décidé de créer une agence qui mettra à la disposition des communes une assistance technique, juridique et financière dans les domaines de l'aménagement du territoire, des espaces publics, du logement, de la voirie et de l'assainissement. Il propose que le conseil municipal délibère sur l'adhésion de la commune à l'Agence IngénierY départementale 78.

Les conseillers municipaux disent que le prix de l'adhésion n'étant pas connu, il est préférable d'attendre d'avoir cette information avant de délibérer.

## **6. Dissolution du SIISE**

Monsieur le Maire dit que les membres du syndicat intercommunal et interdépartemental Seine Epte ont décidé à l'unanimité, lors de la réunion du 15 octobre 2014 la dissolution du syndicat. Cette décision est motivée par le fait que le chauffeur de la balayeuse partant en retraite et n'étant pas remplacé, le SIISE ne peut plus honorer sa mission principale auprès des huit communes adhérentes, le nettoyage des voiries.

Cette dissolution est programmée pour 31 décembre 2014 après épurement des comptes, ce qui permettra de faire la demande de reversement de l'excédent d'investissement en ligne de trésorerie de fonctionnement (39452,74€), plus la vente de la machine (prix à débattre selon l'acquéreur). Cela permettra de rembourser le prêt relais par anticipation, et de redistribuer aux communes le solde.

Monsieur le Maire dit que chaque commune doit se prononcer sur cette dissolution.

Le conseil municipal, à l'unanimité dont un pouvoir, approuve la dissolution du Syndicat intercommunal et interdépartemental Seine-Epte.

M. Hérouin dit qu'actuellement la prestation est effectuée par une entreprise, que le cout du passage est de 199€, ce qui porte la prestation annuelle à environ 2 400€, cela reste raisonnable par rapport au cout du syndicat. La commune pourra après la dissolution du syndicat garder cette solution. Il dit que la prestation comprend la machine, le chauffeur et l'évacuation des déchets. La prestation n'est facturée que si elle est effectuée, à la différence du fonctionnement du syndicat.

## **7. Convention de prêt de la salle communale aux associations**

Monsieur le Maire dit que Monsieur Rosset souhaite qu'il soit établi une convention de prêt pour les associations qui utilisent la salle communale. Cela permettrait de formaliser les règles d'utilisation de la salle dans un document écrit. Il faudrait une convention annuelle pour les associations qui utilisent la salle de façon hebdomadaire et une convention pour les associations qui l'utilisent ponctuellement. M. Rosset dit que cela éviterait les problèmes avec les associations, entre autres le nettoyage de la salle. Il propose qu'il y ait une caution comme pour les particuliers.

Le conseil municipal, à l'unanimité dont 1 pouvoir, approuve le projet de convention de prêt de la salle communale aux associations.

## **8. Voyage scolaire 2015**

M. le Maire donne lecture du courrier adressé par les enfants de l'école de Gommecourt sollicitant une participation de la commune au financement d'un voyage scolaire auquel participeront les élèves de la classe de cycle 2 et 3. Le séjour se déroulera à Gouville sur Mer dans la Manche comme l'année passée et durera 3 jours du lundi 2 au mercredi 4 mars 2015. Le cout total du voyage est de 8 699€, l'APEGC participe à hauteur de 500€, la coopérative scolaire a déjà versé la moitié du cout du bus soit de 932.50€ et les familles à hauteur de 3 520€. Le budget sorties scolaires de la Caisse des Ecoles d'un montant de 2 000€ sera consacré au financement du voyage. Il est demandé une participation de 700€ à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité dont un pouvoir,

DECIDE de participer à hauteur de 700€ au projet de voyage scolaire de la classe de cycle 2 et 3.

Mme Hébert-Le Bronec s'excuse et quitte la séance à 22H.

## **9. Choix de l'entreprise pour la refonte du site internet et demande de subvention**

Monsieur Abdedou dit qu'une réunion s'est déroulée le 6 novembre dernier avec l'entreprise Webolic, pour la refonte du site internet de la mairie. Un cahier des charges leur a été exposé, le site sera plus dynamique, il y aura plus d'échanges avec les habitants. Il donne lecture de la structure du site, dit qu'il y aura des formulaires en ligne, un espace documentaire, un blog sur lequel les citoyens pourront s'exprimer. L'entreprise Webolic propose cette prestation pour un montant de 3 450€. Le site peut être financé à 80% du montant HT par le département.

Le conseil municipal, à l'unanimité dont un pouvoir,

CHOISIT l'entreprise Webolic pour la refonte du site internet de la mairie pour un montant de 3850€.

Sollicite une subvention de 80 % du montant de la prestation auprès du Conseil Général des Yvelines soit 2 760€.

Monsieur Guénand demande quand le site sera prêt, Mme Bocquiaux dit que ce sera au plus tard en juin. Monsieur le Maire remercie Monsieur Abdedou.

## **10. Avancement des commissions**

### Commission BMO

Monsieur le Maire dit que la rédaction du BMO a pris un peu de retard.

### Commission Eglise

Monsieur le Maire dit qu'il a eu une réunion avec M. Beaufils et le prêtre aujourd'hui. Concernant l'inventaire de 1905. Plusieurs sujets ont été abordés : la nécessité de restauration des petites peintures sur métal qui sont très abimées de St Crépin et St Crépinien dont le budget est de 1 600 € financé à 70% par le Conseil Général, les vitraux à remplacer, le rafraîchissement de la sacristie, le chauffage et l'animation de l'église.

Depuis quelques années, beaucoup d'actions au bénéfice de l'église ont été réalisées, après débat les Conseillers demandent à ce que soit réalisée une programmation dans le temps en préférant comme 1<sup>ère</sup> action, la remise en état de la sacristie.

#### Commission voirie et travaux

Monsieur le Maire dit qu'il y a une demande de devis en cours concernant les trottoirs de la Grande Rue, ainsi que l'installation d'un plot devant chez M. et Mme Daché afin que les camions ne montent plus le trottoir.

Concernant l'éclairage public, l'ordre de service a été envoyé à Raoult pour le changement des lampes.

#### Commission environnement

Monsieur Abdedou dit que Monsieur Hérouin et lui ont rendez-vous avec l'entreprise Dubois de Rosny-sur-Seine concernant le fleurissement de la commune.

## **11. Questions diverses**

Monsieur le Maire dit que le repas du CCAS aura lieu dimanche prochain. Mme Ambrosino dit que les repas devraient être proposés à partir de 65 ans.

Monsieur Le Mouellic dit qu'il souhaiterait démissionner du SIERB car les réunions sont trop tôt, il ne peut y assister. Monsieur le Maire dit qu'il devrait proposer aux membres que les commissions se déroulent plus tard.

Monsieur Solaro dit qu'il a été saisi par des habitants concernant le nombre croissant de chiens errants. Il dit que des sacs poubelles sont déposés au lieu des containers obligatoires et que les chiens les déchirent et répandent les ordures.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a décidé avec ses adjoints de fermer l'espace devant le cimetière le soir. Il y a une interdiction de circuler sur cet espace (en dehors des usagers du cimetière), cette interdiction n'est pas respectée, le panneau d'interdiction est régulièrement vandalisé, il a donc affiché une information prévenant que si cela ne cessait pas l'espace serait fermé. Les problèmes ayant continué, il est donc devenu nécessaire de fermer l'espace le soir. Il dit que des bénévoles ont refait le terrain de boules, la mairie a financé tous les matériaux.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 23h30.*

Délibération n°1 : Adhésion au contrat groupe statuaire

Délibération n°2 : Décision modificative n°1 modifiée

Délibération n°3 : Décision modificative n°2 et 3

Délibération n°4 : Travaux d'enfouissement des réseaux et demande de subvention

Délibération n° 5 : Adhésion à l'Agence IngénierY départementale 78

Délibération n° 6 : Dissolution du SIISE

Délibération n°7 : Convention de prêt de la salle aux associations

Délibération n° 8 : Voyage scolaire 2015

Délibération n° 9 : Choix de l'entreprise pour la refonte du site internet et demande de subvention

Mouloud Abdedou

Karine Ambrosino

Ajéra Aoun

Roselyne Bocquiaux

Fabrice Guénand

Jacques Guérin

Jacqueline Lemercier

Patrick Hérouin

Cyril Le Mouellic

Guyslain Rosset

Christelle Rundstadler

Gérard Solaro

Arnaud Thomas

Stella Hébert-Le Bronec